

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1478

20 juillet 2010

SOMMAIRE

Agile Finance S.A.	70934	Malicar Finance S.A.	70905
Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF	70903	Materials Technics S.A.	70901
ALM Luxembourg Investments S.à r.l. ...	70922	Merrill Lynch Investment Solutions	70906
Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l.	70925	Metallah Investment B.V., S.à r.l.	70910
Beyla Investments S.A.	70940	Metro International S.A.	70934
BRE/Japan II S.à r.l.	70935	Multi-Funds	70915
CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG	70942	Nabors Lux Finance 2	70918
cominvest Klima Aktien	70916	Neinver Luxembourg S.à r.l.	70936
Controlinveste International	70936	Portfolio Multi-Manager Fund	70900
Controlinveste International Finance	70936	Pulsatilla Investments S.à r.l.	70929
Cortisa Holding S.A.	70901	Reddol B.V.	70922
Cygnus S.à r.l.	70925	Reddol B.V.	70917
Damigiana Holding S.A.	70905	SALON WILHELM, S.à r.l., Société à res- ponsabilité limitée	70917
Douvie International S.A.	70936	Sava-Wood S.à r.l.	70916
Enosis Holding S.A.	70898	S&M Real Estate S.à r.l.	70916
Essenzia S.A.	70941	Snowflake S.à r.l.	70933
Fomed S.A.	70898	Société Générale de Finance S.A.	70944
Fujitsu Services S.à r.l.	70914	Société Hôtelière d'Investissements S.A.	70944
Grove Holdings 1	70933	Société Hôtelière d'Investissements S.A.	70944
H & A Global Macro	70910	Spyglass Hill S.A.	70903
H.B.P. (Holding) S.A.	70899	Torrus Funds	70907
Iberian Capital III	70941	TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A.	70905
ING (L) Patrimonial	70915	Transcom WorldWide S.A.	70935
International Real Estate Corporation Hol- dings S.A.	70899	Wegner & Beteiligungs- und Handelsge- sellschaft in Hamburg	70907
J. Van Breda Beheersfonds	70902	Wegner Holding S.A.	70907
Kirchberg Office Building SA	70907	World Motors White S.C.A.	70909
Lagar S.A.	70904	ZENZEN (Europe) S.A.	70906
Lory S.A.	70898		
Lugimo S.A.	70904		

Lory S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 56.010.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 août 2010 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010089359/696/15.

Fomed S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 44.784,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 90.805.

Messrs. Shareholders and Bondholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, on August 5th, 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the annual report prepared by the Board of Directors in respect of the annual accounts as of December 31st, 2008 and 2009;
2. Approval of the annual report prepared by the Statutory Auditor in respect of the same financial years;
3. Approval of the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the financial statements as of December 31st, 2008 and 2009;
4. Release of all responsibility of the Directors as well as the Statutory Auditor for the fiscal years ended December 31st, 2008 and 2009;
5. Appropriation of years end results;
6. To take a decision as per the law of August 10th, 1915, article 100 and its modifications;
7. Statutory election;
8. Miscellaneous.

Luxembourg, July 19th, 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010095183/9125/24.

Enosis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.226.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ENOSIS HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 10 août 2010 à 13.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010095784/750/15.

International Real Estate Corporation Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.304.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2010, la moitié au moins du capital n'ayant pas été représentée (4 (quatre) actions représentées sur un total de 25.000 (vingt-cinq mille) actions), les Actionnaires sont convoqués à une

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 août 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la Société afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

"Article 2.

La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF»."

2. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
3. Changement de la dénomination en «International Real Estate Corporation Holdings S.A. SPF», en abrégé «I.R.E.C. S.A. SPF».
4. Adaptation et refonte complète des statuts.
5. Confirmation des mandats d'administrateurs.
6. Non renouvellement de l'actuel commissaire aux comptes et nomination en remplacement d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010094293/10/36.

H.B.P. (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.872.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2010, la moitié au moins du capital n'ayant pas été représentée (4 (quatre) actions représentées sur un total de 6.000 (six mille) actions), les Actionnaires sont convoqués à une

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 août 2010 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la Société afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

"Article 2.

La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF»."

2. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
3. Changement de la dénomination en «H.B.P. (Holding) S.A. SPF».
4. Adaptation et refonte complète des statuts.
5. Confirmation des mandats d'administrateurs.
6. Non renouvellement de l'actuel commissaire aux comptes et nomination en remplacement d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010094294/10/35.

Portfolio Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.872.

Les actionnaires de la Société sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le *10 août 2010* à 14h30 au siège social de la Société, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (l' "Assemblée Générale Extraordinaire "), pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

Approuver la fusion de la Société dans Universal Invest, une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples organisée suivant la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 et ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et plus spécifiquement, après avoir entendu :

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le Projet de Fusion publié au Mémorial le 22 juin 2010 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Projet de Fusion ") ;

(ii) le rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparé pour la Société par Deloitte S.A.;

1. approuver la fusion proposée telle que détaillée dans le Projet de Fusion ;
2. fixer au 24 septembre 2010 ou à telle autre date déterminée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (l' "AGE ") des Actionnaires de la Société, sur proposition du président (cette date devant être fixée dans les six mois qui suivent l'AGE) comme date effective de la fusion (ci-après la " Date Effective ");
3. approuver qu'à la Date Effective de la fusion, les avoirs et engagements (les "Avoirs") des compartiments de la Société seront transmis de plein droit aux compartiments/classes concernés d'Universal Invest comme suit:

Fusion des compartiments de Portfolio Multi-Manager Fund	dans les compartiments d'Universal Invest
Portfolio Multi-Manager Fund - Portfolio Multi-Manager Fund 25	Universal Invest Low
Portfolio Multi-Manager Fund - Portfolio Multi-Manager Fund 50	Universal Invest Medium
Portfolio Multi-Manager Fund - Portfolio Multi-Manager Fund 75	Universal Invest High
Portfolio Multi-Manager Fund - Portfolio Multi-Manager Fund 100	Universal Invest High

4. de décider qu'à la Date Effective, Universal Invest émettra aux actionnaires des compartiments de la Société, des actions de classe D dans les compartiments d'Universal Invest, (tels que décrits ci-avant sous le point 3). Le nombre d'actions de classe D émises à la Date Effective sera déterminé sur la base de la valeur nette d'inventaire respective des classes d'actions de Portfolio Multi-Manager Fund et de celle des actions de la classe D des compartiments d'Universal Invest à la Date Effective. Les nouvelles actions d'Universal Invest seront émises dans la forme correspondante (nominative ou au porteur) des actions détenues dans Portfolio Multi-Manager Fund à la Date Effective;
5. de déclarer qu'à la suite de la fusion, la Société sera dissoute à la Date Effective et que toutes ses actions émises seront annulées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra valablement délibérer et voter que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée et les décisions, pour être valablement prises, devront être prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Si le quorum de présence n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée le 14 septembre 2010 à 15h00 au même endroit et ne sera plus soumise à aucune condition de quorum de présence et les décisions seront prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Les actionnaires qui seraient dans l'impossibilité d'assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont priés de compléter et de signer la procuration disponible sur demande au siège social de la Société et de la retourner au siège social de la Société au plus tard le 5 août 2010 avant 17h00 à l'attention de Monsieur Philippe Peiffer, Banque Delen Luxembourg S.A., 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont priés d'en informer le siège social au moins 48h avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La procuration reste valable pour l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée si le quorum de présence n'était pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire.

Les documents suivants seront à la disposition des actionnaires de la Société aux fins de consultation et des copies pourront être obtenues par les actionnaires sans frais au siège social de la Société :

- 1) le Projet de Fusion ;
- 2) le rapport sur le projet de fusion prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, émis pour la Société par Deloitte S.A., le réviseur d'entreprise agréé de la Société;
- 3) les rapports des conseils d'administration de la Société et d'Universal Invest sur la fusion;
- 4) les rapports financiers contenant les comptes annuels révisés et les rapports annuels des trois derniers exercices de la Société et d'Universal Invest; et
- 5) le dernier prospectus visé d'Universal Invest daté décembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration
Portfolio Multi-Manager Fund

Référence de publication: 2010095782/755/63.

Materials Technics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.042.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au siège social de la société en date du 10 août 2010 à 10h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société
5. Affectation du résultat
6. Ratification de la cooptation de Monsieur Daniel Deleau aux fonctions d'Administrateur
7. Décharge spéciale à donner à Monsieur Charles Depasse, Administrateur démissionnaire au 26 juin 2009
8. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
9. Elections statutaires
10. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010095785/802/23.

Cortisa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.000.

The shareholders are hereby convened to a second

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 5 of August 2010 at 11.00 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

- Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on July 1, 2010, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010082977/29/17.

J. Van Breda Beheersfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.971.

Les actionnaires de la Société sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le *10 août 2010* à 14h00 au siège social de la Société, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (l' "Assemblée Générale Extraordinaire"), pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Approuver la fusion de la Société dans Universal Invest, une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples organisée suivant la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 et ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et plus spécifiquement, après avoir entendu :

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le Projet de Fusion publié au Mémorial le 22 juin 2010 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Projet de Fusion") ;

(ii) le rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparé pour la Société par Deloitte S.A.;

1. approuver la fusion proposée telle que détaillée dans le Projet de Fusion ;
2. fixer au 17 septembre 2010 ou à telle autre date déterminée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"AGE") des Actionnaires de la Société, sur proposition du président (cette date devant être fixée dans les six mois qui suivent l'AGE) comme date effective de la fusion (ci-après la "Date Effective");
3. approuver qu'à la Date Effective de la fusion, les avoirs et engagements (les "Avoirs") des compartiments de la Société seront transmis de plein droit aux compartiments/classes concernés d'Universal Invest comme suit:

Fusion des compartiments de J. Van Breda Beheersfonds	dans les compartiments d'Universal Invest
J. Van Breda Beheersfonds - JVB Standaard	Universal Invest Medium
J. Van Breda Beheersfonds - JVB Aandelenfonds	Universal Invest High
4. de décider qu'à la Date Effective, Universal Invest émettra aux actionnaires des compartiments de la Société, des actions de classe D dans les compartiments d'Universal Invest, (tels que décrits ci-avant sous le point 3). Le nombre d'actions de classe D émises à la Date Effective sera déterminé sur la base de la valeur nette d'inventaire respective des classes d'actions de J. Van Breda Beheersfonds et de celle des actions de la classe D des compartiments d'Universal Invest à la Date Effective. Les nouvelles actions d'Universal Invest seront émises dans la forme correspondante (nominative ou au porteur) des actions détenues dans J. Van Breda Beheersfonds à la Date Effective;
5. de déclarer qu'à la suite de la fusion, la Société sera dissoute à la Date Effective et que toutes ses actions émises seront annulées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra valablement délibérer et voter que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée et les décisions, pour être valablement prises, devront être prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Si le quorum de présence n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée le 14 septembre 2010 à 14h30 heures au même endroit et ne sera plus soumise à aucune condition de quorum de présence et les décisions seront prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Les actionnaires qui seraient dans l'impossibilité d'assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont priés de compléter et de signer la procuration disponible sur demande au siège social de la Société et de la retourner au siège social de la Société au plus tard le 5 août 2010 avant 17h00 à l'attention de Monsieur Philippe Peiffer, Banque Delen Luxembourg S.A., 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont priés d'en informer le siège social au moins 48h avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La procuration reste valable pour l'Assemblée Générale Extraordinaire reconvoquée si le quorum de présence n'était pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire.

Les documents suivants seront à la disposition des actionnaires de la Société aux fins de consultation et des copies pourront être obtenues par les actionnaires sans frais au siège social de la Société:

- 1) le Projet de Fusion ;
- 2) le rapport sur le projet de fusion prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 relative au sociétés commerciales, telle que modifiée, émis pour la Société par Deloitte S.A., le réviseur d'entreprise agréé de la Société;
- 3) les rapports des conseils d'administration de la Société et d'Universal Invest sur la fusion;
- 4) les rapports financiers contenant les comptes annuels révisés et les rapports annuels des trois derniers exercices de la Société et d'Universal Invest; et
- 5) le dernier prospectus visé d'Universal Invest daté décembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

J. Van Breda Beheersfonds

Référence de publication: 2010095783/755/61.

Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.243.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *29 juillet 2010* à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Nomination de M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010087908/29/24.

Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.219.

Notice is hereby given to the shareholders of Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the registered office of the Company on *Monday 26 July 2010* at 11:00 am CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Managers' and the independent auditor's reports of the financial period ended on 31 December 2009;
2. Approval of the financial statements for the financial period ended on 31 December 2009;
3. Approval of the allocation of the net results for the financial period ended on 31 December 2009;
4. Discharge of the Managers and of the independent auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial period ended 31 December 2009;
5. Miscellaneous

The resolutions on the agenda may be passed by a simple majority of the votes cast at the Meeting. Each share entitles its holder to one (1) vote at the Meeting.

Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

We further remind you that, as provided by article 23.8 of the Company's articles of incorporation, shareholders unable to attend the Meeting in person, may vote by way of voting forms (the "Voting Forms") provided by the Company. The Voting Forms contain the text of the proposed resolutions, and can be obtained at the registered office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that the Company has been informed, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by Friday 23 July 2010, 12:00 pm CET at the latest. Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send back to the registered office of the Company by Friday 23 July 2010, 12:00 pm CET. Only voting forms received prior to the Meeting are taken into account for the calculation of the quorum.

Alcentra S.à r.l.
General Partner

Référence de publication: 2010092763/805/35.

Lugimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 111.426.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 juillet 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010088033/755/16.

Lagar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.268.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, 29 juillet 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Nomination de M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010091278/29/21.

TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.894.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du *30 juillet 2010* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation de la démission de Monsieur Rodolphe GERBES, Commissaire aux Comptes.
2. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
3. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
4. Prorogation des mandats des Administrateurs.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010090425/802/16.

Malicar Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.830.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *28 juillet 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010090427/1023/16.

Damigiana Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.258.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, *29 juillet 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Nomination de M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010091282/29/21.

ZENZEN (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.128.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le 29 juillet 2010 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Révocation du mandat du commissaire aux comptes.
2. Décharge à donner au commissaire aux comptes révoqué.
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010091280/534/15.

Merrill Lynch Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.445.

Le Conseil d'Administration convoque les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DES ACTIONNAIRES qui se tiendra le 26 juillet 2010 à 12 heures (midi), au siège social de la Société, 16, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- I. Entendre les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2010.
- II. Approuver les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2010.
- III. Décider de l'affectation des résultats pour l'exercice clos au 31 mars 2010.
- IV. Ratifier la cooptation de M. Riccardo FISOGNI en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Xavier PARAIN, Administrateur ayant démissionné le 1^{er} mars 2010.
- V. Donner quitus aux Administrateurs.
- VI. Elire ou ré-élire les Administrateurs et approuver la rémunération des Administrateurs indépendants.
- VII. Ré-élire l'Auditeur.
- VIII. Divers.

Selon l'article 12 des statuts coordonnés datés du 22 novembre 2007 et conformément à la Loi du 10 août 1915, les décisions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque action entière donne droit à une voix. Les procurations laissées en blanc ou nulles ne seront pas prises en compte pour le calcul des voix exprimées.

CONDITIONS A REMPLIR POUR ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires seront autorisés à assister à l'assemblée sur présentation d'une preuve de leur identité, à condition qu'ils aient informé la Société, à son siège social (16, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg / Administration " Merrill Lynch Investment Solutions" - SGSS/FAS/LUX/OPE/JUR) d'ici le 23 juillet 2010 au plus tard, de leur intention d'assister personnellement à l'assemblée ; les actionnaires qui ne pourraient pas assister personnellement à l'assemblée peuvent se faire représenter par toute personne de leur choix ou par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la Société au plus tard le 23 juillet 2010.

Les personnes qui assisteront à l'assemblée en qualité d'actionnaire, seront priées de produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions (qu'elles possèdent directement) dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres d'European Fund Services S.A. (18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ou BP 891, L - 2018 Luxembourg)

Conseil d'administration

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010092181/755/38.

Torrus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés par la présente que

L'ASSEMBLEE GENERALE

des Actionnaires de Torrus Funds (la « Société ») se tiendra le 26 juillet 2010 à 12 heures (midi) au siège social de la Société, à l'adresse ci-dessus, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice financier clôturé le 31 mars 2010.
2. Présentation du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 mars 2010.
3. Approbation des comptes annuels audités pour l'exercice financier clôturé le 31 mars 2010, y compris honoraires à allouer aux membres du Conseil d'administration.
4. Quitus au Conseil d'administration et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission dans l'exercice financier clôturé le 31 mars 2010.
5. Reconduction du mandat des membres du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, qui délibérera sur les comptes annuels pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2011.
6. Reconduction du mandat des commissaires aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, qui délibérera sur les comptes annuels pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2011.
7. Approbation du paiement de dividendes pour l'exercice financier clôturé le 31 mars 2010.
8. Examen de tout autre point pouvant être évoqué à l'Assemblée.

Votes

Les décisions concernant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront pas de quorum et seront prises à la majorité des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés.

Modalités de vote

Les actionnaires qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée peuvent voter par procuration en retournant la procuration ci-jointe au siège social de la Société (à l'attention des services domiciliaires) par fax au numéro +352 24 52 42 04 pour le 23 juillet 2010, heure de fermeture des bureaux au Luxembourg, dernier délai. L'original de la procuration doit être transmis par courrier au siège social de la Société.

Par ordre du Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010092170/755/33.

Wegner Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.781.

Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 95.431.

Kirchberg Office Building SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 96.583.

VERSCHMELZUNGSPLAN

Im Jahre zweitausendzehn, den dreißigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN:

Herr François GEORGES, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

hier handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigter der folgenden Gesellschaften:

1) der Aktiengesellschaft Wegner Holding S.A., mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 141.781, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notarin Joëlle BADEN, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 4. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2464 vom 8. Oktober 2008;

2) der Aktiengesellschaft Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 95.431, ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung RONNDRIESCH 4 HOLDING (LUXEMBURG) S.A. gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomes, genannt Tom METZLER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 22. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1010 vom 1. Oktober 2003,

deren Gesellschaftsbezeichnung abgeändert worden ist in ihre jetzige Bezeichnung gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Tom METZLER am 2. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3039 vom 30. Dezember 2008;

3) der Aktiengesellschaft Kirchberg Office Building SA, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 96.583, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomes, genannt Tom METZLER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 28. Oktober 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1218 vom 19. November 2003.

Der Erschienene handelt aufgrund von Vollmachten der drei vorgenannten Gesellschaften, erteilt durch Beschlüsse der jeweiligen Verwaltungsräte vom 29. Juni 2010, welche nach "ne varietur" Zeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar zum Zwecke der Registrierung an der vorliegenden Urkunde verbleiben.

Der Erschienene ersucht den Notar gemäß der Artikel 261, 262 und 271 (1) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften (nachfolgend "das Gesellschaftsgesetz") zu beurkunden, dass die Verwaltungsräte der drei zu verschmelzenden Gesellschaften in Übereinstimmung mit den Artikeln 261 in Verbindung mit 278 des Gesellschaftsgesetzes gemeinsam den nachfolgenden Verschmelzungsplan (hiernach der "Verschmelzungsplan") aufgestellt haben:

A. Präambel

I) Die Aktiengesellschaft Wegner Holding S.A. (nachfolgend die "Aufnehmende Gesellschaft") ist eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notarin Joëlle BADEN, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 4. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2464 vom 8. Oktober 2008;

II) Die Aktiengesellschaft Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg (nachfolgend die "Untergehende Gesellschaft 1") ist eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung RONNDRIESCH 4 HOLDING (LUXEMBURG) S.A. gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomes, genannt Tom METZLER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 22. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1010 vom 1. Oktober 2003,

deren Gesellschaftsbezeichnung abgeändert worden ist in ihre jetzige Bezeichnung gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Tom METZLER am 2. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3039 vom 30. Dezember 2008;

III) Die Aktiengesellschaft Kirchberg Office Building SA (nachfolgend die "Untergehende Gesellschaft 2") ist eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomes, genannt Tom METZLER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 28. Oktober 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1218 vom 19. November 2003.

IV) Die beiden untergehenden Gesellschaften werden zusammen im Folgenden als die "Untergehenden Gesellschaften" bezeichnet.

V) Sämtliche Gesellschaften sind im Folgenden als die "Verschmelzenden Gesellschaften" bezeichnet.

VI) Infolge des Erwerbes sämtlicher Aktien der Untergehenden Gesellschaften ist die Aufnehmende Gesellschaft deren alleiniger Aktionär und Inhaber sämtlicher Aktien der Untergehenden Gesellschaften geworden.

VII) Es ist beabsichtigt, eine Verschmelzung der drei vorgenannten Gesellschaften durchzuführen und zwar im vereinfachten Verfahren gemäß Artikel 278 bis 280 sowie Artikel 261 ff. des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 in seiner derzeit gültigen Fassung (nachfolgend das "Gesellschaftsgesetz").

Die Verschmelzung erfolgt in der Weise, dass den Untergehenden Gesellschaften sämtliche ihrer Aktiva und Passiva auf die Aufnehmende Gesellschaft übertragen. Im Anschluss an diese Übertragung der Aktiva und Passiva werden die Untergehenden Gesellschaften aufgelöst, ohne dass es einer Liquidation bedürfte.

VIII) Im Rahmen der unter Punkt VII beschriebenen Verschmelzung und im Einklang mit Artikel 278 in Verbindung mit 261 (1) des Gesellschaftsgesetzes haben die Verwaltungsräte der Gesellschaften gemeinsam den vorliegenden Verschmelzungsplan aufgestellt.

Der Verschmelzungsplan genügt den in Artikel 278 in Verbindung mit 261 (2) des Gesellschaftsgesetzes enthaltenen Mindestanforderungen.

B. Vereinbarung

I. Sämtliche Aktiva der Untergehenden Gesellschaften werden auf die Aufnehmende Gesellschaft übertragen und sämtliche Verpflichtungen der Untergehenden Gesellschaften von der aufnehmenden Gesellschaft übernommen.

II. Die Untergehenden Gesellschaften werden aufgelöst und alle Aktien der Untergehenden Gesellschaften werden annulliert.

III. Die Verschmelzung wird zwischen den Parteien einen Monat nach Veröffentlichung des Verschmelzungsplanes im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in Übereinstimmung mit Artikel 9 des Gesellschaftsgesetzes, wirksam.

IV. Der Zeitpunkt der Wirksamkeit der Verschmelzung aus buchhalterischer Sicht wird auf den 1. Januar 2010 bestimmt, sodass die Geschäftstätigkeit der Untergehenden Gesellschaften aus buchhalterischer Sicht ab dem 1. Januar 2010 als für Rechnung der Aufnehmenden Gesellschaft ausgeführt gilt.

V. Es bestehen keine Sonderrechte, die die Aufnehmende Gesellschaft an Aktionäre oder an sonstige Inhaber von Titeln, außer Aktien, gewährt hätte.

VI. Es werden keine besonderen Vorteile im Sinne von Artikel 261 (2) g) des Gesellschaftsgesetzes an Sachverständige im Sinne von Artikel 266 des Gesellschaftsgesetzes noch an Verwaltungsratsmitglieder oder Abschlussprüfer gewährt.

VII. Der Verschmelzungsplan steht den Aktionären der zu Verschmelzenden Gesellschaften mindestens einen Monat vor Wirksamwerden der Verschmelzung am jeweiligen Sitz der Gesellschaft zur Einsicht zur Verfügung und zwar zusammen mit den Jahresabschlüssen der Untergehenden Gesellschaften zum 31. Dezember 2007, 31. Dezember 2008 und 31. Dezember 2009 und den diesbezüglichen Jahresberichten des Verwaltungsrates.

VIII. Ein Aktionär oder mehrere Aktionäre, die mindestens über 5% des Aktienkapitals der Aufnehmenden Gesellschaft verfügen, haben das Recht, innerhalb eines Zeitraumes von einem Monat vor dem Wirksamwerden der Verschmelzung zwischen den Parteien, die Einberufung einer Hauptversammlung der Aufnehmenden Gesellschaft zu verlangen, die über die Genehmigung des Verschmelzungsplanes entscheiden muss. Die Versammlung muss so einberufen werden, dass sie innerhalb eines Monats ab dem Antrag des Aktionärs/der Aktionäre abgehalten werden kann.

IX. Bücher und Unterlagen der Untergehenden Gesellschaften werden am Sitz der Aufnehmenden Gesellschaft für die gesamte gesetzlich erforderliche Zeit gehalten.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar attestiert die Existenz und die Rechtmäßigkeit des vorliegenden Verschmelzungsplanes und die Erfüllung aller sonstigen der Gesellschaft obliegenden Formalitäten und Rechtsakte und zwar gemäß der Bestimmung von Artikel 271 (2) des Gesellschaftsgesetzes.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010. LAC/2010/29254. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au R.C.S. Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010093162/115.

(100103488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

World Motors White S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.621.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue au siège social de la Société, en date du 28 mai 2010, que les décisions suivantes ont été prises:

- Renouvellement du mandat de:

* Manacor (Luxembourg) S.A.

* Fides (Luxembourg) S.A.

* M. Marco Weijermans

à la fonction de membre de Conseil de Surveillance avec effet au 28 mai 2010 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

- Réélection de KPMG Audit à la fonction de Commissaire avec effet au 28 mai 2010 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

World Motors White S.C.A.
Mutua (Luxembourg) S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2010084659/22.

(100094314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

H & A Global Macro, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen H & A Global Macro wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet („Gesetz von 2002“).

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 15. Juni 2010 in Kraft trat und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft SA
Unterschriften

Référence de publication: 2010077827/14.

(100088531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Metallah Investment B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.025,00.

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.249.

In the year two thousand ten, on the thirteenth day of July.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Metallah Investment BV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at Amsterdam, the Netherlands and effective management seat 206-210, route d'Arlon, L-8010, Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 105.249 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Nicole Corine Van Smaalen, notary residing in Rotterdam, dated January 10, 2002, deed modified on December 22, 2004 before Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, by a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 355 dated April 20, 2005. The Company has been put into liquidation by a notarial deed dated June 4, 2008, of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1723 dated July 12, 2008.

For this Meeting, there appeared:

ALM Luxembourg Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 149.615 (the Acquiring Company or Sole Shareholder),

Hereby duly represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of proxy under private seal, which proxy, after having been initialled by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Presentation of the common draft terms of the cross-border merger by and between the Company and its Sole Shareholder adopted by the liquidator of the Company on March 27, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 858 of April 26, 2010 and in the Dutch official gazette n° 6534 of April 26, 2010 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the liquidator of the Company on March 27, 2010 and of the Merger Proposal;

2. Acknowledgement that the documents listed in article 267 from a) to d) included of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office and the principal place of business of the Company, at least one month before the date hereof;

3. (i) Termination of the liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities, considering their accounting values, of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

4. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Acquiring Company as from the moment that the simplified cross-border merger becomes in full force and effect and (ii) that the Merger (as defined below) will only be effective among the merging companies and vis-à-vis third parties after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the extraordinary general shareholder's meeting of the Acquiring Company approving the Merger (as defined below) in accordance with articles 273ter and 9 of the Law;

5. Approval of the simplified cross-border merger (the Merger) of the Company and the Sole Shareholder, whereby following the termination of the liquidation, the Company will transfer to the Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the Law, as described in the Merger Proposal;

6. Full and complete discharge granted to the liquidator, managers and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;

7. Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8. Empowerment and authorisation of any lawyer of Loyens & Loeff, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and

III. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that the liquidator of the Company has (i) presented to it the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder, the Meeting resolves to (ii) acknowledge the resolutions taken by the liquidator of the Company on March 27, 2010 and the Merger Proposal.

Second resolution

The Meeting notes that all the documents listed in article 267 of the Law from a) to d) included have been available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office and the principal place of business of the Company, at least one month before the date of the present Meeting.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge (i) that the liquidation procedure of the Company is terminated and all its assets and liabilities are transferred, considering the accounting values, to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) that all the shares issued by the Company shall be cancelled.

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Acquiring Company as from the moment that the Merger becomes in full force and effect and (ii) that the Merger will only be effective among the merging companies and vis-à-vis third parties after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the extraordinary general shareholder's meeting of the Acquiring Company approving the Merger in accordance with articles 273ter and 9 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting approves the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 858 of April 26, 2010.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the liquidator, managers and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates.

Seventh resolution

The Meeting resolves that all the corporate documents of the Company shall be kept during five years at the following address: 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any lawyer of Loyens & Loeff, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de «Metallah Investment B.V., S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas), et son principal siège administratif et de direction effective à 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.249 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Nicole Corine Van Smaalen, notaire de résidence à Rotterdam, en date du 10 janvier 2002, acte modifié le 22 décembre 2004 par devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 355 du 20 avril 2005. La Société a été mise en liquidation par acte du 4 juin 2008 devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 1723 du 12 juillet 2008.

Pour cette Assemblée, a comparu:

ALM Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.615 (la Société Absorbante ou l'Associé Unique),

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Présentation du projet de fusion transfrontalière entre la Société et son Associé Unique adopté par le liquidateur de la Société le 27 mars 2010 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 858 du 26 avril 2010 et dans le journal officiel néerlandais no 6534 du 26 avril 2010 (le Projet de Fusion), (ii) prise d'acte des décisions prises par le liquidateur de la Société le 27 mars 2010 et du Projet de Fusion;

2. Prendre acte que les documents listés à l'article 267 a) à d) inclus, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente assemblée;

3. (i) Conclusion de la liquidation de la Société par transfert, considérant les valeurs comptables, des actifs et passifs de la Société vers son Associé Unique conformément au Projet de Fusion et (ii) annulation de toutes les parts sociales de la Société;

4. Prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été traitées pour le compte de la Société Absorbante à partir du moment où la fusion transfrontalière simplifiée devient effective et (ii) que la Fusion (telle que définie ci-après) ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante approuvant la Fusion (telle que définie ci-après) conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi;

5. Approbation de la fusion transfrontalière simplifiée (la Fusion) de la Société et de son Associé Unique, par laquelle, à la conclusion de la liquidation, la Société transfère à son Associé Unique tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion;

6. Décharge pleine et entière accordée au liquidateur, aux gérants et à l'auditeur de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

7. Détermination du lieu où seront déposés les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société pour la période fixée par la Loi;

8. Donner pouvoir et autorisation à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant seul, comme agent de la Société, avec pouvoir de substitution, d'exécuter et signer tout document et d'exécuter tout acte et formalité nécessaire, approprié, requis ou souhaitable, relatif à la Fusion.

III. Que, après délibération, l'Assemblée a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note que le liquidateur de la Société a (i) présenté à l'Assemblée le Projet de Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par son Associé Unique, l'Assemblée décide de (ii) prendre acte des décisions prises par le liquidateur de la Société le 27 mars 2010 et du Projet de Fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que tous les documents listés à l'article 267 a) à d) inclus, de la loi Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que (i) la procédure de liquidation de la Société est terminée et que tous ses actifs et passifs sont transférés, considérant les valeurs comptables, à son Associé Unique conformément au Projet de Fusion et (ii) que toutes les parts sociales émises par la Société sont annulées.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été traitées pour le compte de la Société Absorbante à partir du moment où la fusion transfrontalière simplifiée devient effective et (ii) que la Fusion ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante approuvant la Fusion conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve la Fusion, telle que décrite dans le projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 858 du 26 avril 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière au liquidateur, aux gérants et à l'auditeur de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Septième résolution

L'Assemblée décide que tous les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront déposés pendant une période cinq ans au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorisation à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant seul, comme agent de la Société, avec pouvoir de substitution, d'exécuter et signer tout document et d'exécuter tout acte et formalité nécessaire, approprié, requis ou souhaitable, relatif à la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ 2.000,- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8449. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010093386/196.

(100103689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Fujitsu Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 70.201.

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte.

A comparu:

Monsieur Ernest Thinnes, directeur, né le 29 juin 1951 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers,

agissant en tant que mandataire spécial du conseil de gérance de la société Fujitsu Services, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.201, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 du 20 août 1999, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1125 du 31 mai 2010 (ci-après la «Société Absorbante»),

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil de gérance, en date du 25 mai 2010,

une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, en conformité avec les termes de l'article 273 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Aux termes du projet de fusion reçu par le notaire Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1125 en date du 31 mai 2010, les sociétés Fujitsu Services, S.à r.l., prénommée, et Fujitsu Services PSF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.717, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2039 du 31 octobre 2006, ont déclaré vouloir fusionner par absorption de la société Fujitsu Services PSF, S.à r.l. (ci-après la «Société Absorbée») par la Société Absorbante.

2. Aux termes du point 6 du projet de fusion, la fusion produit ses effets un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Aucun associé de la Société Absorbante n'a requis la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société pour se prononcer sur l'absorption par fusion de la société Fujitsu Services PSF, S.à r.l..

4. La fusion entre les sociétés Fujitsu Services, S.à r.l. et Fujitsu Services PSF, S.à r.l. est donc devenue définitive en date de ce jour.

A cette date, la Société Absorbée, Fujitsu Services PSF, S.à r.l., a donc définitivement cessé d'exister.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ deux mille sept cents euros (2.700,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thinnes, WEINANDY.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010. Relation: LAC/2010/29005. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010084813/53.

(100095426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Multi-Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.824.

ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

—
*Certificat émis en application de l'article 273 (1) de la loi
sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée*

I, Francis KESSELER, Notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, hereby attest and certify that:

Pursuant to a merger proposal (the "Merger Proposal") enacted by a notarial deed drawn up by Maître Blanche Moutrier on April 13, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 800 of April 19, 2010, Multi-Funds, société d'investissement à capital variable, a Luxembourg investment company with variable capital, incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary, then residing in Dudelange, dated November 27, 1997 published in the Mémorial C, number 4 of January 3, 1998, with registered office at 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the "RCS Luxembourg") under number B 61.824 (the "Absorbed Company") has merged into ING (L) Patrimonial, société d'investissement à capital variable, a Luxembourg investment company with variable capital, incorporated by notarial deed on June 9, 1986, published in the Mémorial number 183 of July 4, 1986, with registered office at 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the RCS Luxembourg under number B 24.401 (the "Company") by way of absorption of the Absorbed Company by the Company and without liquidation of the Absorbed Company.

The merger by absorption between the Company and the Absorbed Company has been operated in accordance with the provisions of Sub-Section I of Section XIV of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Company Law") (the "Merger").

All the formalities required under the Luxembourg Company Law in relation to the Merger have been accomplished and, in particular, the conditions as provided for under Article 264 of the Luxembourg Company Law were observed as follows:

- the publication of the Merger Proposal in the Mémorial was made at least one (1) month before the Merger took effect between the parties;
- the documents specified in Article 267, paragraph 1) a), b) and c) were made available to the shareholders of the Company at least one (1) month before the Merger took effect between the parties;
- no shareholder of the Company, holding at least 5% of the shares in the subscribed capital of the Company, required, during the period of one (1) month following the publication of the Merger Proposal in the Mémorial, the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company in order to decide whether to approve the Merger.

Therefore the Merger will become effective vis-à-vis third parties after the publication of this certificate in the Mémorial.

After the publication of the present certificate in the Mémorial, the following consequences of the Merger shall take effect vis-à-vis third parties:

- the universal transfer of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company;
- the dissolution of the Absorbed Company without liquidation;
- the cancellation of shares of the Absorbed Company;
- all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

Certified in Luxembourg, on the 25th day of June 2010.

**Suit la traduction française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.**

Je soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg certifie que:

Suivant un projet de fusion (le «Projet de Fusion») établi par un acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier, en date du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 800 du 19 avril 2010, Multi-Funds, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 27 novembre 1997, publié au Mémorial numéro 4 du 3 janvier 1998, avec siège social au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 61.824 («la Société Absorbée») a fusionné avec ING (L) Patri-

monial, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 1986, publié au Mémorial numéro 183 du 4 juillet 1986, avec siège social au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 24.401 («la Société») par absorption de la Société Absorbée par la Société et sans liquidation de la Société Absorbée.

La fusion par voie d'absorption entre la Société et la Société Absorbée a été opérée suivant les dispositions de la Sous-section I de la Section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés») (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la Loi sur les Sociétés par rapport à la Fusion ont été accomplies et, en particulier les conditions prévues à l'Article 264 de la Loi sur les Sociétés ont été respectées de manière suivante:

- la publication du Projet de Fusion au Mémorial a été faite au moins un (1) mois avant que la Fusion ait pris effet entre les parties;

- les documents indiqués à l'Article 267, paragraphe 1) a), b) et c) ont été mis à disposition des actionnaires de la Société au moins un (1) mois avant que la Fusion ait pris effet entre les parties;

- aucun actionnaire de la Société détenant au moins 5% des actions du capital de la Société, n'a requis pendant le délai d'un (1) mois après la publication du Projet de Fusion au Mémorial, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Ainsi, la Fusion prendra effet à l'égard des tiers après la publication au Mémorial du présent certificat.

Après la publication du présent certificat au Mémorial, les conséquences suivantes prendront effet à l'égard des tiers:

- le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société;

- la dissolution de la Société Absorbée sans liquidation;

- l'annulation des actions de la Société Absorbée;

- toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le Projet de Fusion.

Ainsi certifié à Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010094959/78.

(100106105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

cominvest Klima Aktien, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") hat mit Zustimmung der State Street Bank Luxembourg S.A. (die "Depotbank") den Beschluss gefasst, den Fonds cominvest Klima Aktien (der "untergehende Fonds") mit dem Teilfonds Allianz RCM Global EcoTrends des Umbrella Allianz Global Investors Fund (der "aufnehmende Fonds"), wie in der folgenden Tabelle beschrieben, mit Ablauf des 25. August 2010 (der "Stichtag") zu verschmelzen, da sich aufgrund des geringen Fondsvolumens ein effizientes und kostengünstiges Fondsmanagement zunehmend schwieriger gestaltet.

Anteilklasse des untergehenden Fonds
cominvest Klima Aktien P (EUR)

Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
Allianz Global Investors Fund - Allianz RCM Global EcoTrends A (EUR)

Aufgrund der Verschmelzung wird der untergehende Fonds cominvest Klima Aktien aufgelöst.

Senningerberg, den 20. Juli 2010 / Luxembourg, den 20. Juli 2010

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2010095786/755/15.

S&M Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Sava-Wood S.à r.l.)

Siège social: L-7321 Mullendorf, 68, rue des Fraises.

R.C.S. Luxembourg B 50.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 04 juin 2010.

Référence de publication: 2010062977/11.

(100078678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

SALON WILHELM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 162, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.985.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Madame Danielle BOUR, maître-coiffeuse, née à Differdange, le 30 décembre 1957 (Matricule 1957 1230 421), demeurant à L-4626 Obercorn, 82, rue de la Métallurgie,

Laquelle comparante a déclaré ce qui suit:

qu'elle est la seule et unique associée de société à responsabilité limitée SALON WILHELM S.à r.L, ayant son siège social à L-4531 Obercorn, 162, avenue Charlotte;

que ladite société a été constituée originairesment sous la dénomination SALON BAULER & WILHELM S.à r.L, suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 2 avril 1992;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 392 en date du 10 septembre 1992 et qu'ils ont été modifiés une dernière fois suivant acte sous seing privé du 10 juin 2002, publié au Mémorial C no 1282 en date du 4 septembre 2002;

que le capital social est fixé à quatorze mille huit cent soixante-treize virgule soixante-deux euro (€ 14.873,62.-), divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante dix-neuf euro (€ 24,79) chacune;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1^{er} décembre 2009;

que l'associée unique a décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'elle se déclare investie de tout l'actif de la société, dont elle déclare être la seule bénéficiaire économique réelle;

qu'à sa connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'elle s'engage expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de l'associée unique ci-avant qualifiée;

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de Madame Danielle BOUR.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Bour, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2010. Relation: EAC / 2010 / 5146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Differdange, le 25 mai 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010069192/43.

(100080654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Reddol B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.605.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010064210/13.

(100079163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Nabors Lux Finance 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.034.

In the year two thousand and ten, on the first day of July.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- the board of managers of Nabors Lux Finance 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register), duly represented by Andras Kruppa acting in his capacity as type A manager of Nabors Lux Finance 2 S.à r.l.;

and

- András Kruppa, the managing director of Nabors Hungary Kft S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Hungary and validly existing under the laws of Hungary and Luxembourg, having its registered office at H-1118 Budapest, Villányi út 47, Hungary, its seat of central administration at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 18,450, duly registered with the Hungarian Court of Registration under number 13-09-129115 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register).

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state the following:

Nabors Lux Finance 2 S.à r.l. intends to merge with and to absorb Nabors Hungary Kft S.à r.l. in accordance with article 261 and seq. of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The common draft terms of merger read as follows:

1. Identification of the merging companies.

- The acquiring company, Nabors Lux Finance 2 S.à r.l. is a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Acquiring Company").

- The acquired company, Nabors Hungary Kft S.à r.l. is a company duly incorporated under the laws of Hungary and validly existing under the laws of Hungary and Luxembourg, having its registered office at H-1118 Budapest, Villányi út 47, Hungary, its seat of central administration at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 18,450, duly registered with the Hungarian Court of Registration under number 13-09-129115 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Acquired Company").

2. General information, Consolidation profits. The Acquiring Company is the sole owner of 100% of the share capital of the Acquired Company.

The Acquiring Company, in accordance with the provisions of articles 261 to 283 of the Law, will take control over and absorb all of the Acquired Company's assets and liabilities. The Acquired Company will subsequently be dissolved without being directly liquidated.

The Acquiring Company being the sole owner of 100% of the share capital of the Acquired Company, no shares will be issued in compensation for the above transfer of assets and liabilities, nor will any cash be transferred to the Acquired Company.

The intended time upon which the Acquired Company will finally be dissolved is set to be on or about October 28, 2010.

3. Date from which the operations of the Acquired Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company. The operations of the Acquired Company will be treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company with retroactive effect as of July 1st, 2010.

4. Rights conferred by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them. There are no shares nor securities other than shares entitling their holders to special rights (in the meaning of article 261 of the Law) neither in the capital of the Acquiring Company nor in the capital of the Acquired Company, therefore, there is no need to provide for rights to be conferred by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them.

5. Special advantages granted to (i) the members of the board of managers of the Acquiring Company and (ii) the managing director of the Acquired Company. No special advantages in connection with the merger will be granted to the members of the board of managers of the Acquiring Company or to the managing director of the Acquired Company.

6. Articles of association of the Absorbing Company. The articles of association of the Acquiring Company (Appendix A) will not be subject to any amendments in connection with the merger.

7. Likely repercussions of the merger on employment. According to article 274 (4) of the Law, in case of cross-border mergers, the rights and obligations of the merging companies arising from contracts of employment or employment relationships and existing at the date on which the cross-border merger takes effect in accordance with article 273ter paragraph (1) of the Law are transferred to the acquiring company at the date on which the cross-border merger takes effect.

As a consequence, the employment agreement of the Acquired Company's sole employee is continued within the Acquiring Company.

8. Information on the evaluation of the assets and Liabilities which are transferred to the Acquiring Company and Dates of the merging companies' accounts used to establish the conditions of the merger. The conditions for the merger have been determined on the basis of the interim accounts dated June 30, 2010, for the Acquiring Company and the Acquired Company.

The Acquired Company's assets and liabilities result from the interim accounts dated June 30, 2010.

Assets and liabilities are more thoroughly described in Appendix B. The transfer of assets and liabilities will be made at book value.

9. Additional provisions.

a) Inspection of the documents by the shareholders of the merging companies

Any shareholder shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the general meeting called to decide on the present common draft terms of merger:

- the present common draft terms of merger;
- the annual accounts and the annual reports of the merging companies for the last three financial years;
- the interim account statements dated June 30, 2010 attached to the present common draft terms of merger; and
- the reports of the management bodies of the merging companies referred to in article 265 of the Law.

b) Consequences of the merger

The merger shall have the following consequences ipso jure and simultaneously:

- the universal transfer, both as between the Acquired Company and the Acquiring Company and vis-a-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Acquired Company to the Acquiring Company;
- the Acquired Company shall cease to exist; and
- the cancellation of the shares of the Acquired Company held by the Acquiring Company.

c) Bookkeeping

Upon completion of the merger, the corporate and accounting documents of the Acquired Company will be kept at the registered office of the Acquiring Company.

d) Costs

All costs, duties, or fees whatsoever to which the merger may give rise shall be paid by the Acquired Company.

In accordance with the provisions of article 261 and seq. of the Law the undersigned notary declares to certify the lawfulness of the present merger agreement.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le premier juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Le conseil de gérance de la société Nabors Lux Finance 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représenté par András Kruppa, agissant en sa qualité de gérant de type A de Nabors Lux Finance 2 S.à r.l.;

et

- András Kruppa, le gérant de la société Nabors Hungary Kft S.à r.l., une société dûment constituée en vertu des lois hongroises et existant valablement sous les lois hongroises et luxembourgeoises, ayant son siège social au H-1118 Budapest, Villányi út 47, Hongrie et le siège de son administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.450 USD, dûment enregistrée auprès de la Hungarian Court of Registration sous le numéro 13-09-129115 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées comme il a été dit ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Nabors Lux Finance 2 S.à r.l. entend fusionner avec et absorber Nabors Hungary Kft S.à r.l. conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le projet commun de fusion s'énonce comme suit:

1. Sociétés qui fusionnent.

- La société absorbante, Nabors Lux Finance 2 S.à r.l. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société Absorbante").

- La société Nabors Hungary Kft S.à r.l. est une société dûment constituée en vertu des lois hongroises et existant valablement sous les lois hongroises et luxembourgeoises, ayant son siège social au H-1118 Budapest, Villányi út 47, Hongrie et le siège de son administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.450 USD, dûment enregistrée auprès de la Hungarian Court of Registration sous le numéro 13-09-129115 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société Absorbée").

2. Information générale, Consolidation des profits. La Société Absorbante est la seule propriétaire de 100% du capital de la Société Absorbée.

Conformément aux articles 261 à 283 de la Loi, la Société Absorbante prendra le contrôle et absorbera le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation.

Dès lors que la Société Absorbante est la seule propriétaire de 100% des actions de la Société Absorbée, il n'y a pas lieu d'émettre des parts sociales pour compenser le transfert du patrimoine actif et passif mentionné ci-dessus, ni de transférer de l'argent en espèce vers la Société Absorbée.

La dissolution de la Société Absorbée est prévue pour le, ou aux alentours du 28 Octobre 2010.

3. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante. Les opérations de la Société Absorbée seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet, 2010.

4. Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou parts ou les mesures proposées à leur égard. Considérant que la Société Absorbante et la Société Absorbée ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux, qu'aucune action privilégiée ou conférant des droits spéciaux n'a été émise et que la Société Absorbante et la Société Absorbée n'ont émis aucun titre autre que des actions au sens de l'article 261 de la Loi, il n'y a pas lieu à description des droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions et/ou des mesures proposées à leur égard.

5. Avantages particuliers attribués aux (i) membres du conseil de gérance de la Société Absorbante ainsi qu'au (ii) gérant unique de la Société Absorbée. Aucun avantage du fait de la fusion ne sera accordé aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbante ni au gérant unique de la Société Absorbée.

6. Statuts de la Société Absorbante. Les statuts de la Société Absorbante (annexe A) ne feront l'objet d'aucun changement suite à la fusion transfrontalière.

7. Effets probables de la fusion sur l'emploi. Conformément à l'article 274 (4) de la Loi, en cas de fusion transfrontalière, les droits et obligations des sociétés faisant l'objet de la fusion découlant des contrats d'emploi ou des relations d'emploi

existant à la date à laquelle la fusion prend effet conformément à l'article 273ter paragraphe 1 de la Loi sont transférés à la société absorbante à la date à laquelle la fusion transfrontalière prend effet.

Par conséquent, le contrat de travail du seul employé de la Société Absorbée sera poursuivi au sein de la Société Absorbante.

8. Informations concernant l'évaluation du patrimoine actif et Passif transféré à la Société Absorbante et Dates des comptes des sociétés qui fusionnent utilisés pour définir les conditions de la fusion. Les conditions pour la fusion transfrontalière ont été déterminées sur la base d'un état comptable arrêté au 30 juin 2010 pour la Société Absorbante et la Société Absorbée.

Le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée a été évalué sur la base sur la base d'un état comptable arrêté au 30 juin 2010.

Le patrimoine actif et passif est repris plus en détail à l'annexe B La cession du patrimoine actif et passif sera réalisée sur base de valeurs comptables.

9. Stipulations additionnelles.

a) Documentation mise à disposition des associés des sociétés qui fusionnent

Tout associé a le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents suivants:

- le présent projet commun de fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- l'état comptable arrêté au 30 juin 2010 joint au présent projet commun de fusion;
- les rapports des organes de gérance des sociétés qui fusionnent mentionnés à l'article 265;

b) Effets de la fusion

La fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cesse d'exister;
- l'annulation des parts de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

c) Conservation des documents sociaux

Suite à la réalisation de la fusion, les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante

d) Coûts

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbée.

Conformément aux articles 261 et suivants de la Loi, le notaire soussigné déclare et certifie la légalité du présent projet de fusion.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant anglais, reconnaît à la demande des parties que cet acte notarié est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en français; à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé a Luxembourg, le jour précité.

Le document ayant été lus au mandataire des parties comparantes, dont le notaire connaît les prénoms, noms, statuts civils et résidences, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KRUPPA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30057. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 JUIL. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010095184/209.

(100105800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Reddol B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 77.605.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010064211/13.

(100079164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

ALM Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.615.

In the year two thousand ten, on the thirteenth day of July.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ALM Luxembourg Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 149.615 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, dated December 3, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2526 on December 28, 2009.

For this Meeting, there appeared:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 149.616 (the Sole Shareholder),

Hereby duly represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of proxy, given under private seal, which proxy, after having been initialled by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Presentation of the common draft terms of the cross-border merger by and between the Company and Metallah Investment B.V. S.à r.l. (in liquidation), a company organized under Dutch law, with registered office at Amsterdam, the Netherlands and principal place of business 206-210, route d'Arlon, L-8010, Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 105.249 (Metallah) adopted by the board of managers of the Company on March 27, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 858 of April 26, 2010 and in the Dutch official gazette n° 6534 of April 26, 2010 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 27, 2010 and of the Merger Proposal;

2. Acknowledgement that the documents listed in article 267 from a) to d) included of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been available for inspection by the Sole Shareholder of the Company at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof;

3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of Metallah will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from the moment that the simplified cross-border merger becomes in full force and effect and (ii) that the Merger (as defined below) will only be effective among the merging companies and vis-à-vis third parties after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of this Meeting according to articles 273ter and 9 of the Law;

4. Approval of the simplified cross-border merger (the Merger) of the Company and Metallah, whereby following the termination of the liquidation, Metallah will transfer to the Company all its assets and liabilities considering their accounting values, in accordance with article 278 of the Law, as described in the Merger Proposal;

5. Acknowledgment that the non-Euro denominated assets and liabilities will be taken into account using the official ECB exchange rate; and

6. Empowerment and authorisation of any lawyer of Loyens & Loeff, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger;

III. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that the board of managers of the Company has (i) presented to it the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of Metallah by the Company and the Meeting resolves to (ii) acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 27, 2010 and the Merger Proposal.

Second resolution

The Meeting notes that all the documents listed in article 267 of the Law from a) to d) included have been available for inspection by the Sole Shareholder of the Company at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present Meeting.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of Metallah will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from the moment that the simplified cross-border merger (the Merger) becomes in full force and effect and (ii) that the Merger will only be effective among the merging companies and vis-à-vis third parties after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of this Meeting according to articles 273ter and 9 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting approves the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 858 of April 26, 2010.

Fifth resolution

The Meeting resolves to acknowledge that the non-Euro denominated assets and liabilities will be taken into account using the official ECB exchange rate.

Sixth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any lawyer of Loyens & Loeff, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 4,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ALM Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.615 (la «Société» ou la «Société Absorbante»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire

de résidence à Esch/Alzette, du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 2526 du 28 décembre 2009.

Pour cette Assemblée, a comparu:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616 («l'Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Présentation du projet de fusion transfrontalière entre la Société et de Metallah Investment B.V., S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas), et son principal siège administratif et de direction effective à 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.249 (Metallah) adopté par le conseil de gérance de la Société le 27 mars 2010 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 858 du 26 avril 2010 et dans le journal officiel néerlandais no 6534 du 26 avril 2010 (le Projet de Fusion), (ii) prise d'acte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société le 27 mars 2010 et du Projet de Fusion;

2. Prendre acte que les documents listés à l'article 267 a) à d) inclus, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente assemblée;

3. Prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de Metallah seront traitées comme si elles avaient été traitées pour le compte de la Société Absorbante à partir du moment où la fusion transfrontalière simplifiée devient effective et (ii) que la Fusion (telle que définie ci-après) ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication de la présente Assemblée approuvant la Fusion (telle que définie ci-après) conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi;

4. Approbation de la fusion de la Société et de Metallah, par laquelle, à la conclusion de la liquidation, Metallah transfère à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

5. Donner pouvoir et autorisation à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant seul, comme agent de la Société, avec pouvoir de substitution, d'exécuter et signer tout document et d'exécuter tout acte et formalité nécessaire, approprié, requis ou souhaitable, relatif à la Fusion.

III. Que, après délibération, l'Assemblée a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note que le conseil de gérance de la Société a (i) présenté à l'Assemblée le Projet de Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de Metallah par la Société et l'Assemblée décide de (ii) prendre acte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société le 27 mars 2010 et du Projet de Fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que tous les documents listés à l'article 267 a) à d) inclus, de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de Metallah seront traitées comme si elles avaient été traitées pour le compte de la Société Absorbante à partir du moment où la fusion transfrontalière simplifiée devient effective et (ii) que la Fusion (telle que définie ci-après) ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication de la présente Assemblée approuvant la Fusion conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 858 du 26 avril 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorisation à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant seul, comme agent de la Société, avec pouvoir de substitution, d'exécuter et signer tout document et d'exécuter tout acte et formalité nécessaire, approprié, requis ou souhaitable, relatif à la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ 4.500,- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8448. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010093901/167.

(100104459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.241.

En date du 25 mai 2010, l'associé ALTER DOMUS, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a transféré la totalité de ses 405 000 parts sociales à l'associé Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, Eurofid S.à r.l., précité, devient associé unique avec 675 000 parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010064781/14.

(100080751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Cygnus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.971,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.546.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of July.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Sirius Holding S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.989 ("Sirius"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Cygnus S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 October 2009, published on Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number

2107 dated 27 October 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.546 (the "Absorbing Company").

The articles of association of the Absorbing Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 8 July 2010, in process of publication in the Mémorial C.

II.- That the Absorbing Company is the sole shareholder of Canopus Investment B.V., in liquidation (also known as Canopus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation), a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 27247664 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.250 (the "Absorbed Company").

It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company, whereby the Absorbed Company being in liquidation, will cease to exist and the liquidation will come to an end, and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the "Merger").

III.- That the 43 (forty-three) share with a nominal value of EUR 697 (six hundred ninety seven Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Presentation of (i) the common terms of merger established by Cygnus S.à r.l. and Canopus Investment B.V., in liquidation (also known as Canopus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation), (ii) the explanatory report of Cygnus S.à r.l. and (iii) the explanatory report of Canopus Investment B.V., in liquidation (also known as Canopus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation) and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger;
3. Approval of the absorption of Canopus Investment B.V., in liquidation (also known as Canopus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation) by Cygnus S.à r.l. as described in the above-mentioned common terms of merger; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the sole shareholder of the Absorbing Company declares the following:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

The sole shareholder acknowledges that the board of managers of the Absorbing Company has approved the common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the "Common Terms of Merger") on 1 June 2010.

Common Terms of Merger

The sole shareholder acknowledges that the Common Terms of Merger have been recorded in Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 June 2010 and published in the Mémorial C, number 1230 dated 12 June 2010. Further, the Common Terms of Merger have been recorded in The Netherlands on 2 June 2010 and published in the State Gazette of The Netherlands ("Staatscourant") on 8 June 2010 and it has been announced on 8 June 2010 in a nationally distributed newspaper in The Netherlands that the merger documents have been deposited in accordance with Dutch law.

Explanatory report of the Absorbing Company

The sole shareholder acknowledges that the board of managers of the Absorbing Company has adopted and executed an explanatory merger report on 1 June 2010 relating to the Merger.

Explanatory report of the Absorbed Company

The sole shareholder acknowledges that the sole liquidator of the Absorbed Company has adopted and executed an explanatory merger report on 1 June 2010 relating to the Merger.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended, and following a notice addressed by the Absorbing Company to Sirius as of 2 June 2010, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by Sirius at the registered office of the Absorbing Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolution has been taken:

Third resolution:

It is resolved to approve the Merger, which is described in the Common Terms of Merger.

The Merger shall become effective between the merging companies and towards third parties upon the publication of this notarial deed in the Mémorial C, which shall be carried out on or around 20 July 2010. As of the date of the publication, the Absorbed Company, being in liquidation, will cease to exist, the liquidation will come to an end and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

The mandate of the liquidator of the Absorbed Company will come to an end as at the date of publication of this deed and full discharge will be granted to him.

The undersigned notary public has been provided with the merger certificate issued by Mrs. Margaretha Johanna van Schie acting as substitute of Dr. Hendrik ten Voorde, notary residing in Amsterdam, The Netherlands, dated 13 June 2010 attesting the completion of the merger formalities of the cross-border Merger pursuant to Dutch law.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the Luxembourg law.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Absorbing Company or which shall be charged to it in connection with the above mentioned merger, have been estimated at about four thousand five hundred euro (€ 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le treizième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Sirius Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.152.989 («Sirius»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Telle procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Cygnus S.à r.l.», une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2107 du 27 octobre 2009 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.546 (la «Société Absorbante»).

Les statuts de la Société Absorbante ont été dernièrement modifiés par acte notarié du notaire instrumentant daté du 8 juillet 2010, en cours de publication au Mémorial C.

II.- Que la Société Absorbante est l'associé unique de Canopus Investment B.V., en liquidation (également appelée Canopus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation), une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas et son siège effectif d'administration et de contrôle au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 27247664 et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.250 (la «Société Absorbée»).

Il est envisagé de procéder à la fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante, par laquelle la Société Absorbée étant en liquidation, cessera d'exister et la liquidation prendra fin, et l'intégralité de son patrimoine sera transféré à la Société Absorbante (la «Fusion»).

III.- Que les 43 (quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 697 EUR (six cent quatre-vingt-dix-sept Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'associé unique peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'associé unique déclare avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Présentation du (i) projet commun de fusion établi par Cygnus S.à r.l. et Canopus Investment B.V., en liquidation (également connue sous la dénomination Canopus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation), (ii) rapport explicatif de Cygnus S.à r.l. et (iii) rapport explicatif de Canopus Investment B.V., en liquidation (également connue sous la dénomination Canopus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation) et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion;

3. Approbation de l'absorption de Canopus Investment B.V., en liquidation (également connue sous la dénomination Canopus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation) par Cygnus S.à r.l. telle que décrite dans le projet commun de fusion mentionné ci-dessus; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'associé unique de la Société Absorbante déclare comme suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation concernée a été mise à la disposition de l'associé dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'associé unique prend acte que le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le «Projet Commun de Fusion») le 1^{er} juin 2010.

Projet Commun de Fusion

L'associé unique prend acte que le Projet Commun de Fusion a été documenté à Luxembourg suite à un acte passé par le notaire instrumentant le 3 juin 2010 et publié au Mémorial C numéro 1230 daté du 12 juin 2010. Ensuite, le Projet Commun de Fusion a été enregistré aux Pays-Bas le 2 juin 2010 et publié dans la Gazette d'Etat des Pays-Bas («Staatscourant») le 8 juin 2010 et il a été annoncé le 8 juin 2010 dans un journal distribué nationalement aux Pays-Bas que les documents de la fusion ont été déposés conformément à la loi néerlandaise.

Rapport explicatif de la Société Absorbante

L'associé unique prend acte que le conseil de gérance de la Société Absorbante a adopté et signé en date du 1^{er} juin 2010 un rapport explicatif de fusion relatif à la Fusion.

Rapport explicatif de la Société Absorbée

L'associé unique prend acte que le liquidateur unique de la Société Absorbée a adopté et signé en date du 1^{er} juin 2010 un rapport explicatif de fusion relatif à la Fusion.

Documentation publique

Conformément à l'article 267 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et suivant une notice adressée par la Société Absorbante à Sirius en date du 2 juin 2010, la documentation juridique concernant la Fusion a été mise à la disposition de Sirius pour inspection au siège social de la Société Absorbante.

Après approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, la résolution suivante a été prise:

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la Fusion, qui est décrite dans le Projet Commun de Fusion.

La Fusion deviendra effective entre les sociétés fusionnantes et envers les tiers au jour de la publication de cet acte notarié au Mémorial C, qui sera effectuée aux alentours du 20 juillet 2010. A partir de la date de publication, la Société Absorbée, étant en liquidation, cessera d'exister, la liquidation prendra fin et son patrimoine sera transféré de plein droit à la Société Absorbante par transfert universel de patrimoine.

Le mandat du liquidateur de la Société Absorbée prendra fin à la date de publication de cet acte et décharge complète lui sera accordée.

Le notaire public soussigné a reçu le certificat de fusion émis par Madame Margaretha Johanna van Schie, agissant en remplacement du Dr. Henk ten Voorde, notaire de droit civil exerçant à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 13 juillet 2010 attestant l'accomplissement des formalités de fusion de la Fusion transfrontalière conformément au droit néerlandais.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité de la fusion et de tous les actes, documents et formalités incombant aux sociétés fusionnantes conformément à la loi luxembourgeoise.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, s'élèvent à environ quatre mille cinq cents euros (€ 4.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette au jour cité au commencement de ce document. Lecture ayant été faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010094828/204.

(100105613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Pulsatilla Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.773.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of July.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Westfjord Capital S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.001 ("Westfjord"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Pulsatilla Investments S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 10 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 7 dated 4 January 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.773 (the "Absorbing Company").

The articles of association of the Absorbing Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 21 April 2010, in the process of publication with the Mémorial C.

II.- That the Absorbing Company is the sole shareholder of "Izarus Investment B.V., S.à r.l.", in process of liquidation, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 27247682 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.923 (the "Absorbed Company").

It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company, whereby the Absorbed Company being in liquidation, will cease to exist and the liquidation will come to an end, and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the "Merger").

III.- That the 510 (five hundred ten) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Presentation of (i) the common terms of merger established by Pulsatilla Investments S.à r.l. and Izarus Investment B.V., in liquidation (also known as Izarus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation), (ii) the explanatory report of Pulsatilla Investments S.à r.l. and (iii) the explanatory report of Izarus Investment B.V., in liquidation (also known as Izarus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation) and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger;
3. Approval of the absorption of Izarus Investment B.V., in liquidation (also known as Izarus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation) by Pulsatilla Investments S.à r.l. as described in the above-mentioned common terms of merger; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the sole shareholder of the Absorbing Company declares the following:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution

The sole shareholder acknowledges that the board of managers of the Absorbing Company has approved the common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the "Common Terms of Merger") on 27 May 2010.

Common Terms of Merger

The sole shareholder acknowledges that the Common Terms of Merger have been recorded in Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 May 2010 and published in the Mémorial C, number 1168 dated 4 June 2010. Further, the Common Terms of Merger have been recorded in The Netherlands on 28 May 2010 and published in the State Gazette of The Netherlands ("Staatscourant") on 2 June 2010 and it has been announced on 1 June 2010 in a nationally distributed newspaper in The Netherlands that merger documents have been deposited in accordance with Dutch law.

Explanatory report of the Absorbing Company

The sole shareholder acknowledges that the board of managers of the Absorbing Company has adopted and executed an explanatory merger report on 27 May 2010, relating to the Merger.

Explanatory report of the Absorbed Company

The sole shareholder acknowledges that the sole liquidator of the Absorbed Company has adopted and executed an explanatory merger report on 27 May 2010, relating to the Merger.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended, and following a notice addressed by the Absorbing Company to Westfjord as of 28 May 2010, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by Westfjord at the registered office of the Absorbing Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolution has been taken:

Third resolution

It is resolved to approve the Merger, which is described in the Common Terms of Merger.

The Merger shall become effective between the merging companies and towards third parties upon the publication of this notarial deed in the Mémorial C, which shall be carried out on or around 20 July 2010. As of the date of the publication, the Absorbed Company, being in liquidation, will cease to exist, the liquidation will come to an end and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

The mandate of the liquidator of the Absorbed Company will come to an end as at the date of publication of this deed and full discharge will be granted to him.

The undersigned notary public has been provided with the merger certificate issued by Mrs. Margaretha Johanna van Schie acting as substitute of Dr. Hendrik ten Voorde, civil law notary, officiating at Amsterdam, dated 13 July 2010 attesting the completion of the merger formalities of the cross-border Merger pursuant to Dutch law.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the Luxembourg law.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Absorbing Company or which shall be charged to it in connection with the above mentioned merger, have been estimated at about four thousand five hundred euro (€ 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Westfjord Capital S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.001 («Westfjord»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Telle procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Pulsatilla Investments S.à r.l.», une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire instrumentant, le 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 7 du 4 janvier 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.773 (la «Société Absorbante»).

Les statuts de la Société Absorbante ont été dernièrement modifiés par acte notarié du notaire instrumentant daté du 21 avril 2010, en cours de publication au Mémorial C.

II.- Que la Société Absorbante est l'associé unique de «Izarus Investment B.V., S.à r.l.», en cours de liquidation, une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Les Pays-Bas et son siège effectif d'administration et de contrôle au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 27247682 et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.923 (la «Société Absorbée»).

Il est envisagé de procéder à la fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante, par laquelle la Société Absorbée étant en liquidation, cessera d'exister et la liquidation prendra fin, et l'intégralité de son patrimoine sera transférée à la Société Absorbante (la «Fusion»).

III.- Que les 510 (cinq cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'associé unique peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'associé unique déclare avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Présentation du (i) projet commun de fusion établi par Pulsatilla Investments S.à r.l. et Izarus Investment B.V., en liquidation (également connue sous la dénomination Izarus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation), (ii) rapport explicatif de Pulsatilla Investments S.à r.l. et (iii) rapport explicatif de Izarus Investment B.V., en liquidation (également connue sous

la dénomination Izarus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation) et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion;

3. Approbation de l'absorption d'Izarus Investment B.V., en liquidation (également connue sous la dénomination Izarus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation) par Pulsatilla Investments S.à r.l. telle que décrite dans le projet commun de fusion mentionné ci-dessus; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'associé unique de la Société Absorbante déclare comme suit:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation concernée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'associé unique prend acte que le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le «Projet Commun de Fusion») le 27 mai 2010.

Projet Commun de Fusion

L'associé unique prend acte que le Projet Commun de Fusion a été documenté à Luxembourg suite à un acte passé par le notaire instrumentant le 28 mai 2010 et publié au Mémorial C numéro 1168 daté du 4 juin 2010. Ensuite, le Projet Commun de Fusion a été enregistré aux Pays-Bas le 28 mai 2010 et publié dans la Gazette d'Etat des Pays-Bas («Staatscourant») le 2 juin 2010 et il a été annoncé le 1^{er} juin 2010 dans un journal distribué nationalement aux Pays-Bas que les documents de la fusion ont été déposés conformément à la loi néerlandaise.

Rapport explicatif de la Société Absorbante

L'associé unique prend acte que le conseil de gérance de la Société Absorbante a adopté et exécuté en date du 27 mai 2010 un rapport explicatif de fusion relatif à la Fusion.

Rapport explicatif de la Société Absorbée

L'associé unique prend acte que le liquidateur unique de la Société Absorbée a adopté et exécuté en date du 27 mai 2010 un rapport explicatif de fusion, relatif à la Fusion.

Documentation publique

Conformément à l'article 267 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et suivant une notice adressée par la Société Absorbante à Westfjord en date du 28 mai 2010, la documentation juridique concernant la Fusion a été mise à la disposition de Westfjord pour inspection au siège social de la Société Absorbante.

Après approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, la résolution suivante a été prise:

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver la Fusion, qui est décrite dans le Projet Commun de Fusion.

La Fusion deviendra effective entre les sociétés fusionnantes et envers les tiers au jour de la publication de cet acte notarié au Mémorial C, qui sera effectuée aux alentours du 20 juillet 2010. A partir de la date de publication, la Société Absorbée, étant en liquidation, cessera d'exister, la liquidation prendra fin et son patrimoine sera transféré de plein droit à la Société Absorbante par transfert universel de patrimoine.

Le mandat du liquidateur de la Société Absorbée prendra fin à la date de publication de cet acte et décharge complète lui sera accordée.

Le notaire public soussigné a reçu le certificat de fusion émis par Madame Margaretha Johanna van Schie, agissant en remplacement du Dr. Hendrik ten Voorde, notaire de droit civil exerçant à Amsterdam, en date du 13 juillet 2010 attestant l'accomplissement des formalités de fusion de la Fusion transfrontalière conformément au droit néerlandais.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité de la fusion et de tous les actes, documents et formalités incombant aux sociétés fusionnantes conformément à la loi luxembourgeoise.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, s'élèvent à environ quatre mille cinq cents euros (€ 4.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette au jour cité au commencement de ce document. Lecture ayant été faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8447. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095071/201.

(100105616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Snowflake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

En date du 25 mai 2010, l'associé unique ALTER DOMUS S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, Eurofid S.à r.l., précité, devient associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010064975/14.

(100080754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.800.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.584.

Extrait de transfert de parts sociales

Le 24 mai 2010 la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings a transféré 2.104 parts sociales de Classe D qu'elle détenait dans la Société à Symphony Technology II-A, L.P.

Depuis le 24 mai 2010, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Symphony Technology II-A, LP.: 60.791 parts de Classe A et 4.784 parts de Classe D
- Grove Holdings A, LLC: une part de Classe A
- Grove Holdings B, LLC: une part de Classe A
- Grove Holdings C, LLC: une part de Classe A
- Grove Holdings D, LLC: une part de Classe A
- Grove Holdings E, LLC: une part de Classe A
- Grove Holdings F, LLC: une part de Classe A
- Grove Holdings G, LLC: une part de Classe A
- Grove Holdings H, LLC: une part de Classe A
- Grove Holdings I, LLC: une part de Classe A
- Red Mountain Holding, NV: 8.400 parts de Classe B
- PGMS NV: 1.200 parts de Classe C
- Stichting Administratiekantoor Grove Holdings: 3.592 parts de Classe D
- Monsieur Arno Eitz: 32 parts de Classe D
- Monsieur Cornel Bender: 32 parts de Classe D
- Monsieur Gerhard Schoffro: 32 parts de Classe D
- Monsieur Olivier De Decker: 64 parts de Classe D
- Monsieur Armin Schmitt: 400 parts de Classe D

- Monsieur Peter Schurau: 600 parts de Classe D
- Monsieur Maurizio Gregorio Bradlaw: 64 parts de Classe D.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

SGG S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010069290/37.

(100080452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

—
Les mandats de l'administrateur M. Henry Guy, ayant été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 26 mai 2009 pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 27 mai 2010, ainsi que celui de la société KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise, prennent fin.

Par l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 27 mai 2010, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire avec effet immédiat Mme Mia Brunell Livfors, M. Didier Breton, M. Nigel Cooper, M. Erik Mitteregger, M. Mario Queiroz et Mme Cristina Stenbeck en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011;

- Elire avec effet immédiat Mme Michelle Guthrie née le 12 octobre 1965 à Sydney, Australie, ayant son adresse professionnelle à 42A Kadoorie Avenue, first floor, Ho Man Tin, Kowloon, Hong Kong et M. Patrick Stahle né le 23 mai 1955 à Sundsvall, Suède, ayant son adresse professionnelle au 57 Bergsvagen, 18131 Lidingo, Suède, en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011;

- Reconnaître que le conseil d'administration de la Société sera dès lors composé, après la nomination de Mme Michelle Guthrie et de M. Patrick Stahle, en vertu des statuts de la Société, comme suit:

- Mia Bruneil Livfors;
- Didier Breton;
- Nigel Cooper;
- Erik Mitteregger;
- Mario Queiroz;
- Cristina Stenbeck;
- Michelle Guthrie; et
- Patrick Stahle;

- Nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, Route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 en tant que réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069343/37.

(100080738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Agile Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 152.973.

—
EXTRAIT

En date du 8 mai 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Giovanni La Forgia, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Jorrit Crompvoets, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet immédiat;

- Aurimas Zimnickas, résidant au 42 Waterfront, Hanover Quay, Dublin 2 (Irlande), est élu nouvel administrateur A de la société avec effet immédiat au et ce, pour une durée de six ans;

- Marijus Krisciunas, avec adresse professionnelle au Ozo g. 25, LT07150 Vilnius (Lituanie), est élu nouvel administrateur A de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010064789/17.

(100080724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

BRE/Japan II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.363.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 mai 2010 que BRE/Asia NQ S.à r.l. a transféré ses 2.100 parts sociales à

- Sakura Master Holding L.P., une société "limited partnership", constituée et régie selon les lois des Îles Caïmanes, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmanes, enregistrée auprès du "Registrar of exempted limited partnerships of the Cayman islands" sous le numéro 40924.

Suite à ce transfert, Sakura Master Holding L.P. est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

BRE/Japan II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010064802/19.

(100080692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

—
Les mandats des administrateurs, M. James Beers et Mme Sandra Frimann-Clausen, ayant été renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 26 mai 2009 pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 26 mai 2010, prennent fin.

Par l'assemblée générale annuelle en date du 26 mai 2010, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire avec effet immédiat M. William Walker, M. Henning Boysen, Mme Mia Brunell Livfors, Mme Torun Litzén et M. Roel Louwhoff en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011;

- Elire avec effet immédiat M. Charles Burdick, né le 11 juin 1951 à New York, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 27, Princes Gate Court, SW7 2QJ Londres, Royaume-Uni et M. Robert Lerwill, né le 21 janvier 1952, à Hastings, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à The Old Rectory, Runwell road, Wickford, SS11 7 HW Essex, Royaume-Uni, en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011; et

- Reconnaître que le conseil d'administration de la Société sera dès lors composé, après la nomination de M. Charles Burdick et de M. Robert Lerwill, en vertu des statuts de la Société, comme suit:

- William Walker;
- Mia Brunell Livfors;
- Torun Litzén;
- Roel Louwhoff;
- Henning Boysen;
- Charles Burdick; et
- Robert Lerwill.

- Renommer Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069404/35.

(100080483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064813/9.

(100080474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Controlinveste International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064815/9.

(100080652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Douvie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.057.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juin 2010.

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Tom DONOVAN, de Madame Roisin DONOVAN et Monsieur David KEOGH et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

2. L'assemblée générale décide de révoquer la société BCCB INCORPORATED LTD au poste de Commissaire aux Comptes et décide de la remplacer par la société Jawer Consulting S.A. ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064845/16.

(100080740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.202.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.159.

PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIERE

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Me Judit STERN, Avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil de gestion de la société à responsabilité limitée "NEINVER LUXEMBOURG S.à r.l.", avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.159, constituée par acte notarié en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 239 en date du 23 février 2007 (page 11441),

ci-après dénommée la "Société Absorbante",
en vertu d'une procuration donnée par tous les membres du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 24 juin 2010,

ET

Madame Judit Stern, Avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant
au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme de droit belge, "NEINVER BELGIUM SA" avec siège social à l'avenue de Tervueren 13A bte 2, 1040 Bruxelles, Belgique, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0896.078.872,

ci-après dénommée la "Société Absorbée",
en vertu d'une procuration donnée par tous les membres du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 28 juin 2010.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont désignées ci-après comme les "Sociétés".

Ces procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'arrêter en la forme authentique le PROJET DE FUSION suivant, consistant en la fusion-absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, telle que décrite ci-après.

1. Caractéristiques de la Fusion transfrontalière envisagée.

1.1. Fusion envisagée

Conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi luxembourgeoise") et aux articles 676 al. 1^{er} 1°, 719 à 727 et 772/1 à 772/14 du Code des Sociétés belge (le "Code belge"), la fusion est réalisée en la forme d'une fusion transfrontalière verticale simplifiée par laquelle la Société Absorbante absorbe la Société Absorbée de sorte que, à la date d'effet de la fusion telle que spécifiée à la clause 5 du présent projet de fusion transfrontalière, (i) la Société Absorbée transmette l'universalité de son patrimoine actif et passif à la Société Absorbante et (ii) la Société Absorbée soit dissoute sans liquidation et cesse d'exister (la "Fusion").

1.2. Caractéristiques des Sociétés intéressées

1.2.1. NEINVER LUXEMBOURG SARL, est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé rue Guillaume Kroll, 5, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.159.

Neinver Luxembourg Sarl a été constituée pour une durée illimitée le 20 décembre 2006 en vertu d'une acte de Maître Joseph Elvinger, notaire dont l'étude est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, nr 239 du 23 février 2007 (page 11441).

Son capital social souscrit est actuellement de dix-sept millions deux cent deux mille trois cent cinquante euros (EUR 17.202.350) représenté par trois cent quarante-quatre milles quarante-sept (344.047) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Aux termes de l'article 3 de ses statuts (dont les derniers changements datent du 15 décembre 2009), son objet social est le suivant:

"L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'investisseur qui peut investir dans une entité d'investissement à Luxembourg ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit;
- agir en qualité d'associé commanditaire des sociétés en commandite;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut accomplir ses activités en dehors de Luxembourg et établir des succursales à cette fin.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières."

1.2.2. NEINVER BELGIUM SA, est une société anonyme de droit belge, ayant son siège social situé avenue de Tervueren 13A bte 2, 1040 Bruxelles, Belgique, et immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0896.078.872.

Neinver Belgium SA a été constituée pour une durée illimitée le 26 février 2008 en vertu d'une acte du notaire Louis-Philippe Marcelis, dont l'étude est située avenue Franklin Roosevelt 200, à 1050 Bruxelles, publié aux Annexes du Moniteur belge, nr 08037709 du 10 mars 2008.

Son capital social est actuellement de soixante et un mille cinq cent euros (EUR 61.500) représenté par quatre cent soixante-sept mille quinze (467.015) actions sans valeur nominale.

Aux termes de l'article 3 de ses statuts (dont les derniers changements datent du 22 décembre 2008), son objet social est le suivant:

"La Société a pour objet de directement ou indirectement acquérir, détenir ou céder des intérêts et participations dans des sociétés belges ou étrangères par toutes voies et administrer, développer et gérer de tels intérêts et participations.

La Société pourra notamment, directement ou indirectement investir, acquérir, détenir ou céder toutes sortes d'actifs par toutes voies.

La Société pourra également offrir tous services, que ce soit au moyen de prêts, garanties ou autre, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect ou toute société qui serait un actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (ci-après définis "les Sociétés Liées"), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui impliquerait l'engagement dans toute activité qui serait considérée comme une activité financière réglementée.

La Société pourra plus particulièrement conclure les transactions suivantes, pour autant que la Société ne conclue aucune transaction l'engageant dans toute activité qui serait considérée comme une activité financière réglementée:

- emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir une forme de facilité de crédit et collecter des fonds sur base privée, au moyen, mais pas uniquement, de l'émission d'obligations, de billets à ordre et d'autres valeurs mobilières convertibles ou non, de l'utilisation de dérivés financiers ou autre;

- avancer, prêter ou déposer de l'argent ou faire crédit à ou avec ou souscrire à ou acheter toutes créances émises par n'importe quelle entité belge ou étrangère dans les conditions décidés avec ou sans sécurité.

La Société pourra faire tous investissements ou toutes opérations de nature juridique, commerciale, technique ou financière et en général conclure toutes transactions nécessaires pour réaliser son objet aussi bien que toutes les opérations s'y rapportant directement ou indirectement pouvant faciliter la réalisation de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus."

1.2.3. Liens en capital entre les Sociétés

A la date des présentes, la Société Absorbante détient la totalité des actions émises par la Société Absorbée.

1.3. Date d'effet de la Fusion

Sur le plan comptable, la Fusion sera réputée effective à compter du 1^{er} janvier 2010 à 0.01h, et par conséquent toutes les opérations effectuées à compter de cette date par la Société Absorbée seront, du point de vue comptable, considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

1.4. Modalités d'évaluation utilisée

S'agissant d'une fusion intragroupe, sur le plan comptable, l'actif et le passif de la Société Absorbée seront évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2009.

2. Fusion.

2.1. Etats comptables

Une copie des comptes annuels de la Société Absorbante arrêtés au 31 décembre 2009 figure en Annexe 1 au présent projet.

Une copie des comptes annuels de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2009 figure en Annexe 2 au présent projet.

2.2. Désignation et évaluation des actifs et passifs apportés

Aux fins de la réalisation de sa fusion avec la Société Absorbante, la Société Absorbée apportera l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, sans exception ni réserve, étant entendu que:

- L'actif et le passif apportés, décrits ci-dessous comprennent l'actif et le passif de la Société Absorbée au 31 décembre 2009;

- L'actif de la Société Absorbée se compose principalement d'une créance d'un montant de EUR 756.019,79;

- Le passif de la Société Absorbée se compose principalement de bénéfices reportés à hauteur d'un montant de EUR 698.431,61 et de son capital social s'élevant à EUR 61.500. Le montant des dettes de la Société Absorbée s'élève à EUR 4.151,69.

2.3. Rémunération de la Fusion

Il ne sera procédé à aucune émission de parts de la Société Absorbante en rémunération de l'apport effectué par la Société Absorbée, conformément à l'article 726 du Code belge et à l'article 278 de la Loi luxembourgeoise.

2.4. Droits spéciaux et avantages particuliers

Aucun détenteur de parts sociales, d'actions et/ou d'autres titres n'est titulaire de droits spéciaux, ni dans la Société Absorbée ni dans la Société Absorbante.

Dans le cadre de la Fusion, aucun avantage particulier n'est accordé aux membres des organes d'administration, de gestion, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés.

Aucun expert n'examinera le présent projet de fusion transfrontalière des Sociétés (absorbante et absorbée).

2.5. Statuts de la société issue de la Fusion

Une copie des statuts de la Société Absorbante est jointe en annexe au présent projet de fusion (Annexe 3).

2.6. Effets de la Fusion sur l'emploi

La Fusion n'a aucune incidence sur l'emploi, aucune des Sociétés ne comptant d'employés.

De même, aucune mesure ne sera prise ni aucune procédure ne sera mise en place concernant les modalités d'implication des travailleurs au niveau de leurs droits de participation dans la Société Absorbante.

2.7. Modalités d'exercice des droits des actionnaires minoritaires et des créanciers des Sociétés

Les Sociétés ayant chacune un actionnaire unique, il n'existe pas d'actionnaire minoritaire pour lequel les modalités d'exercice de ses droits devraient être précisées dans le cadre de la Fusion.

En vertu de l'article 684 du Code belge, endéans un délai de deux mois à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge des actes constatant la Fusion, les créanciers de la Société absorbée dont la créance est antérieure à cette publication et n'est pas encore échue, peuvent exiger une sûreté. La Société Absorbante et la Société Absorbée peuvent chacune écarter cette demande en payant la créance à sa valeur, après déduction de l'escompte.

En vertu de l'article 268 de la loi luxembourgeoise les créanciers de la Société Absorbante, dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et l'Association (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg) de l'acte constatant la fusion peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où l'opération de fusion réduirait le gage de ces créanciers. Le président rejette cette demande, si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu du patrimoine de la société après la fusion. La Société débitrice peut écarter cette demande en payant le créancier même si la créance est à terme.

Si la sûreté n'est pas fournie dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

Les créanciers précités des Sociétés peuvent obtenir au siège social de chacune des Sociétés, c'est-à-dire au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg pour la Société Absorbante et au 13A bte 2 avenue de Tervueren, 1040 Bruxelles, Belgique pour la Société Absorbée, toutes les informations utiles quant aux modalités d'exercice de leurs droits qui sont détaillées ci-dessus.

3. Dépôt et Publication du Projet de Fusion. Deux originaux de ce projet de fusion, établi en la forme d'un acte sous seing privé, sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles au moins six semaines avant les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée devant approuver le présent projet de fusion, conformément aux articles 719 et 772/7 du Code belge.

Le présent projet, établi en la forme d'un acte sous seing privé, sera ensuite publié par extrait aux Annexes du Moniteur belge, conformément aux articles 74 et 772/7 du Code belge.

Conformément aux articles 9 et 262 de la Loi luxembourgeoise, un original de ce projet de fusion est déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et sera publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au minimum un mois avant les assemblées générales de la Société Absorbante et de la Société Absorbée devant approuver le présent projet de fusion conformément aux articles 263 et 279 (2) de la Loi luxembourgeoise.

4. Réalisation de la Fusion. L'approbation de la Fusion par les assemblées générales des Sociétés qui fusionnent ne peut avoir lieu qu'après l'expiration d'un délai de six semaines à compter du dépôt de ce projet de fusion transfrontalière au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles. En outre, cette approbation ne pourra avoir lieu qu'après l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la publication du présent projet de fusion, établi en la forme authentique, au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C.

Après l'expiration des délais ci-dessus, les assemblées générales respectives des Sociétés se prononcent sur la Fusion. L'approbation de la Fusion est notifiée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles ainsi qu'au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et est publiée aux Annexes du Moniteur belge et au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C.

Les autorités belges et luxembourgeoises compétentes, à savoir les notaires belge et luxembourgeois à l'intervention desquels les assemblées générales extraordinaires des actionnaires des Sociétés décideront d'approuver la Fusion, délivrent à chaque société qui fusionne et qui relève de sa législation nationale un certificat ou une attestation certifiant de façon incontestable l'accomplissement correct des actes et des formalités préalables à la Fusion en Belgique et au Luxembourg.

5. Déclaration et Enregistrement. La Fusion est réalisée entre les Sociétés qui fusionnent et prend effet à l'égard des tiers, au jour de sa publication au Luxembourg, conformément aux articles 9 et 273 ter (1) de la Loi luxembourgeoise.

6. Annexes.

Annexe 1: Comptes annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2009

Annexe 2: Comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2009

Annexe 3: Statuts de Neinver Luxembourg SARL

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. STERN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30041. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010094643/217.

(100104772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Beyla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.480.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 3 juin 2010

- Les démissions de Messieurs Mohammed KARA et Gioacchino GALIONE de leur fonction d'administrateurs de la société, avec effet au 31.03.2010, sont acceptées.

- Monsieur Antonio VANGELISTI, Manager, né le 26.03.1945, à Sestola (Italie), demeurant à I-42100 REGGIO EMILIA, 42 Via Calatafimi, et Monsieur Pierre-Alain EGGLY, Directeur de banque, né le 26.08.1961, à Genève-Bellevue (SUISSE), demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 1 Boulevard Royal, sont nommés nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} avril 2010. Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

BEYLA INVESTMENTS S.A.

Angelo DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010069251/20.

(100080549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Essenzia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.679.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DELSON ENTERPRISES LLC, établie à New York, NY12207-2543, 80 State Street, Albany

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 12 mai 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société ESSENZIA S.A. ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87 679, a été constituée le 14 mai 2002 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1216 du 17 août 2002;

2) Le capital social de la société s'élève à EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, intégralement libérées;

3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société ESSENZIA S.A.;

4) Le Mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société ESSENZIA S.A.;

5) Le Mandant, en sa qualité d'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société ESSENZIA S.A.;

6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe de la société dissoute, pour la période du 1^{er} janvier 2010 à ce jour;

7) Le Mandant, en sa qualité de liquidateur, déclare que l'activité de la société ESSENZIA S.A. a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, et qu'il est investi de tout l'actif, tout en prenant à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation;

8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

9) Les livres et documents de la société ESSENZIA S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2010. Relation: LAC/2010/22345. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010064852/46.

(100080601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Iberian Capital III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.047.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Signatures
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010064894/13.

(100080569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.763.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth of May,

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “CMH Vertriebs Service GmbH & Co KG”, a Luxembourg société en commandite simple – Kommanditgesellschaft with registered office at 23, route d’Arlon, L-8001 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 14 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 675 of 27 June 2003, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 93.763. The articles of association have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, on 4 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2058 of 3 November 2006 (the “Company”).

The extraordinary general meeting was opened at 11.45 a.m. and was presided by Mr Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the purpose of the meeting is to record the following resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

AGENDA

1 To transfer the registered seat of the Company from the municipality of Strassen to the municipality of Luxembourg.

2 To amend paragraph 1 of article 4 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the above resolution.

3 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital are represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The general meeting, after deliberation, adopted each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to transfer the registered seat of the Company from the municipality of Strassen to the municipality of Luxembourg, so that its registered office is now established at the following address:

40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 4 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the above resolution which shall from now on read as follows:

Art. 4. paragraph 1:

“The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a decision of the Unlimited Partner.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.55 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausend und zehn, am zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg),

fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter der "CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG", Kommanditgesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 23, route d'Arlon L-8001 Strassen (Großherzogtum Luxemburg), gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, am 14. Mai 2003, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 675 von 27. Juni 2003 veröffentlicht, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, Abteil B, unter Nummer 93.763. Der Gesellschaftsvertrag wurde gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Maître Jean-Joseph Wagner, am 4. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2058 vom 3. November 2006, abgeändert (die „Gesellschaft“).

Die Hauptversammlung wird eröffnet um 11.45 Uhr durch den Vorsitzenden, Herrn Marc LOESCH, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

der Frau Rebecca UNVERZAGT, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt Herrn Pierre-Alexandre LECHANTRE, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

(i) Zielsetzung der Hauptversammlung ist, Beschlüsse aufzunehmen, die aufgrund folgender Tagesordnung zu treffen sind:

TAGESORDNUNG

1 Den Gesellschaftssitz von der Gemeinde Strassen zur Gemeinde Luxemburg zu verlegen.

2 Artikel 4 Paragraph 1 der Satzung abzuändern um diese dem obigen Beschluss anzupassen.

3 Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Gesellschaftsanteile sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, die Mitglieder des Versammlungsbüros und dem amtierenden Notar bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, die durch die erscheinenden Parteien, das Versammlungsbüro und den amtierenden Notar „ne varietur“ abgezeichneten wurden, bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Gemäß der Anwesenheitsliste ist das gesamte Gesellschaftskapital bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein, ist die Versammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Hauptversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von der Gemeinde Strassen zur Gemeinde Luxemburg zu verlegen, welcher Gesellschaftssitz sich nunmehr an folgender Adresse befindet:

40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Artikel 4, Paragraph 1 der Satzung neu zu fassen welcher nunmehr folgenden Inhalt hat:

Art. 4. Paragraph 1:

„Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses des Komplementärs an jeden Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.“

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf tausend Euro (EUR 1.000) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter um 11.55 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der Englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der oben genannten erschienen Personen, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Personen und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Loesch, R. Unverzagt, P-A Lechantre, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2010, Relation : RED/2010/685. - Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 3. Juni 2010.

Référence de publication: 2010062821/125.

(100078380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Société Générale de Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.276.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064996/9.

(100080742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Société Hôtelière d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 115.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064987/9.

(100080706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Société Hôtelière d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 115.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064988/9.

(100080707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.
